



N.REF : JJG/CB
DC N° 08.282

DECISION

Concernant la fixation de tarifs
De la Salle de Spectacles de ROYAN
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 Mars 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°08.0333 en date du 31 Mars 2008 rendu exécutoire le 1^{er} Avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- De fixer les tarifs de la salle de spectacles, comme suit :

<u>SPECTACLE DU SAMEDI 22 NOVEMBRE 2008</u> <u>OPERETTE «LA CHANSON EST AU BAR »</u>	
• Plein Tarif	25,00 €
• Tarif Réduit	20,00 €
<u>SPECTACLE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008</u> <u>RECITAL D'ORGUE CONCERT MESSIAEN</u>	
• Plein Tarif	15,00 €
• Tarifs Réduits	{ 12,50 €
	{ 10,00 €
	{ 3,20 €

<u>SPECTACLE DU JEUDI 04 DECEMBRE 2008</u> <i>HUMOUR « DEMAISON S'ENVOLE »</i>	
• Plein Tarif	35,00 €
• Tarif Réduit	30,00 €
<u>SPECTACLE DU VENDREDI 05 DECEMBRE 2008</u> <i>THEATRE DRAMATIQUE « NOCES DE GRAPHITE »</i>	
• Plein Tarif	15,00 €
• Tarifs Réduits	{ 12,50 €
	{ 10,00 €
	{ 3,20 €
<u>SPECTACLE DU DIMANCHE 21 DECEMBRE 2008</u> <i>CONCERT CLASSIQUE « QUATOR VIA NOVA »</i>	
• Plein Tarif	15,00 €
• Tarifs Réduits	{ 12,50 €
	{ 10,00 €
	{ 3,20 €
<u>SPECTACLE DU VENDREDI 09 JANVIER 2009</u> <i>THEATRE « COMME A LA RADIO »</i>	
• Plein Tarif	15,00 €
• Tarifs Réduits	{ 12,50 €
	{ 10,00 €
	{ 3,20 €

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 313 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 novembre 2008

Fait à ROYAN, le 3 novembre 2008
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT